



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**En séance ordinaire**  
**DU MARDI 28 OCTOBRE 2025**  
**A 19H15**

MAIRIE DE VALLERES

**Membres Présents (10)**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir (2)**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos), Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent (1)**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

**Convocation** du 23/10/2025

**35** : Désignation du Délégué titulaire au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

**36** : Budget : Vote de la décision modificative n°4 (acquisition de parcelle)

**37** : Budget : vote de la décision modificative n°5 (Poteaux d'Incendie 2025)

**38** : Budget : vote de la décision modificative n°6 (chapitre 12)

**39** : Demande de subvention dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)

\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Monsieur Perronne est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constatant que la rédaction du procès-verbal de la réunion du 2 septembre n'entraîne pas d'observations, déclare que celui-ci est adopté et énonce l'ordre du jour de la présente réunion

Monsieur Cadiou informe que madame Fournerie a remis sa lettre de démission du conseil municipal. Celle-ci a été reçue ce jour et est effective immédiatement. L'effectif légal du conseil municipal est désormais de 13 membres.

**35 : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE AU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAIN**

Vu la délibération du 13 juin 2020 désignant les délégués au PNR.

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau délégué titulaire à la suite du décès de Monsieur Didier Douchet.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 12 voix POUR) :

- **Désigne en qualité de délégué titulaire :** Mme Valentine TESSIER, Conseillère municipale
- **Rappelle que le délégué suppléant est** M. Guillaume VAN GHELDER, adjoint

### 36 : BUDGET : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°4 (ACQUISITION DE PARCELLE)

La municipalité a le projet d'acquérir un terrain bâti. Il convient de faire un virement de crédit au BP 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR), d'effectuer un virement de crédits d'un montant de **90 000€ décomposé comme suit :**

Les écritures sont définies comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203/39	75 000			
D-231/39	15 000			
D-2115/38		90 000		

### 37 : BUDGET : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°5 (POTEAUX D'INCENDIE 2025)

Suite au contrôle des poteaux d'incendie réalisé par Véolia, des devis ont été envoyés pour :

- le renouvellement des poteaux N°4 (Route du moulinet) et n°13 (rue de vaussouvin)
- le remplacement de la purge des poteaux d'incendie n°22 (rue de la maison rouge) et n°23 (rue des vergers).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, - soit 12 voix POUR, d'effectuer un virement de crédits d'un montant de **7 000€ décomposé comme suit :**

Les écritures sont définies comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2158/36	7 000			
D-2156/36		7 000		

### 38 : BUDGET : VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°6 (CHAPITRE 12)

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ajuster le budget dédié au chapitre 12 – charges de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR d'effectuer les mouvements de crédits d'un montant de **8 500€ décris comme suit :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : autre personnel extérieur (chapitre 12 –charges de personnel et frais assimilés		8 500		
R-741121 : Dotation de solidarité rurale				8 500

### 39 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de remplacement des ampoules à décharge par de la LED effectués sur 38 points lumineux entre 2020 et 2023 peuvent être subventionnés par la région au titre du CRST. Le coût de la dépense s'élève à 21 393€ HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter une demande de subvention (au taux maximum, soit 40% des dépenses éligibles) au conseil régional du centre-Val de Loire dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 12 voix POUR, la dépense et charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention au titre du CRST.

Le maire certifie avoir affiché la liste de délibérations le 30/10/2025 ainsi que le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 18/12/2025 et transmis les délibérations au contrôle de légalité le 30/10/2025

### QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- cérémonie du 11 novembre : rassemblement à 11h Place du cimetière. Un vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes à l'issue de la cérémonie.
- Distribution des colis de Noël le samedi 20 décembre.  
(Confection des colis le 16/12).
- Vœux du maire et du conseil municipal : 16/01/2026 à 19h.
- Recensement de la population : du 15/01/2026 au 14/02/2026.
- Rapport d'activité 2024 Savi : Madame Tessier apporte des informations complémentaires à celles mentionnées : Des arbres et haies sont plantés pour lutter contre le ruissellement sur le territoire de la CCTVI, campagne d'arrachage de la jussie qui est un vrai fléau pour nos cours d'eau. Il est rappelé l'importance de l'entretien du cours d'eau par chaque propriétaire (public ou privée).  
Le dispositif « entretien de rivière » est proposé par le SAVI. Ainsi les prestations de type intervention ponctuelle d'abattage, élagage, débroussaillage, enlèvement d'encombres peuvent être réalisés (prestation possible sur devis pour les riverains de cours d'eau et les communes).  
La commune contactera le savi afin de connaître les modalités pour la réalisation d'un audit du ruisseau du moulinet.
- Rapport 2024 prix et qualité du service de l'assainissement collectif, non collectif et de l'eau potable: Monsieur le maire présente les rapports émis par la CCTVI qui a cette compétence à sa charge. Monsieur Garnaud trouverait intéressant d'avoir connaissance des chiffres d'autres secteurs/ communes de taille identique à des fins de comparaison. Il trouve regrettable que les chiffres établissent un simple constat sans perspective ou orientation qui en découle pour l'avenir. (vue à plus long terme)  
Assainissement collectif :

L'un des points de l'année 2024 ↳ La station d'épuration de Lignières de Touraine a été sujette à une pollution ponctuelle d'origine inconnue mais qui a nécessité la mise en place d'une surveillance accrue des infrastructures (postes de relevage, réseau et station d'épuration).

Il est rappelé le coût de la désobstruction des canalisations liées à de mauvaises pratiques. Il est impératif de ne pas jeter de serpillère et autres tissus, lingettes, couches, cartons, plastiques... dans le réseau.

**Prix du service public de l'assainissement :** Le prix moyen pondéré sur le territoire de la CCTVI en fonction des volumes facturés est de 2,75 € TTC/m<sup>3</sup> en 2025. (sur la base d'une facture de 120m<sup>3</sup>). Pour Vallères 2.95€ TTC/m<sup>3</sup> en 2025.

**Extinction de la dette :** 2.5 ans. Un plan pluriannuel pourrait être étudié afin de financer entre autre les divers travaux pour lutter contre la vétusté des réseaux.

#### Assainissement non collectif

Le taux de conformité des installations sur l'ensemble du territoire de la CCTVI est de 74%.

**Rappel des tarifs :** contrôle périodique des installations (159.53€), contrôle lors d'une vente (208 .34€), contre visite (90.91€)

#### Eau potable

Le **volume moyen** par abonné varie de 79 à 134 m<sup>3</sup> selon les entités de gestion, ces volumes sont cohérents avec les moyennes nationales.

#### **Qualité de l'eau distribuée :**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Sur l'entité vallères/lignieres/LCAN et Cheillé : 41 analyses physicochimiques ont été réalisées. 35 ont été conformes

Les 6 non-conformités sur Vallères-Lignières-La Chapelle aux Naux-Cheillé sont dues à la présence d'atrazine déséthyl désisopropyl (DDIA) à Cheillé. Cette molécule est un sous-produit de l'atrazine, herbicide dont l'utilisation est interdite en France depuis 2003. Depuis 2020, le forage est contaminé et des filtres au charbon actif sont en place pour traiter l'eau brute avant distribution. Après investigation, il s'est avéré que les filtres étaient saturés et donc qu'il était nécessaire de renouveler intégralement le charbon actif (ce qui a été fait début 2025). Il était initialement prévu de renouveler le charbon actif tous les 9 ou 10 ans. Dans les faits, les filtres se sont saturés beaucoup plus vite que prévu à cause des diverses molécules (pesticides, fongicides, herbicides) présentes dans l'eau brute en quantité importante. Il conviendra donc de prévoir un renouvellement des filtres beaucoup plus fréquent que les préconisations du constructeur.

**Renouvellement des branchements plomb :** La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l. Pour atteindre cet objectif, tous les branchements plomb doivent être supprimés. En 2024, 9 branchements plomb ont été supprimés.

**Interventions pour fuites ;** En 2024, 93 fuites sur canalisations et 92 fuites sur branchements ont été réparées.

Des travaux de renouvellement de canalisation d'eau sont prévus prochainement entre l'échangeur et l'alambique

2025/

- Rapport d'activité 2024 SIEIL : le rapport a été présenté au conseil municipal. Aucune observation n'a été formulée.
- Contribution exceptionnelle au SDIS : Monsieur Cadiou donne les premiers éléments au membre du conseil. La délibération sera prise avant la fin de l'année.
- Monsieur Trouvat a testé le terrain de tennis depuis sa rénovation. Il fait un retour très positif sur l'aménagement. Prévoir une intervention pour enlever les feuilles.

Fin de la réunion à 21h10

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont prévues les mardi 25 novembre 2025 à **19h15** et mardi 16 décembre à **18h45** (modification de l'horaire habituel)

***SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 OCTOBRE 2025*****Membres Présents**

Jean-Luc CADIOU, Marie-Claude CADU, Ghislaine CHERAMY, Christel DUCLOS, Jean-Pierre GARNAUD, Rémy PERRONNE, Valentine TESSIER, Stéphane TROUVAT, Guillaume VAN GHELDER et Nathalie WOZNIAK

**Membres Absents ayant donné un pouvoir**

Jean-Louis AZENHA (Pouvoir remis à Christel Duclos), Séverine LENOIR (Pouvoir remis à Marie-Claude Cadu)

**Membre absent**

Wesley MECHIN

**Secrétaire:** Rémy PERRONNE

**Convocation** du 23/10/2025

**Liste des délibérations à l'ordre du jour**

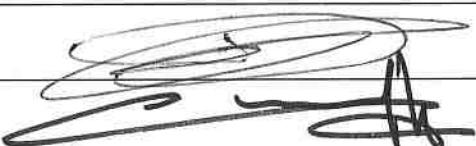
**35** : Désignation du Délégué titulaire au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) –*

**36** : Budget : Vote de la décision modificative n°4 (acquisition de parcelle)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) –*

**37** : Budget : vote de la décision modificative n°5 (Poteaux d'Incendie 2025)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) –*

**38** : Budget : vote de la décision modificative n°6 (chapitre 12)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) –*

**39** : Demande de subvention dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)  
*-Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) –*

<i>Rémy PERRONNE, secrétaire de séance</i>	
<i>Jean-Luc CADIOU, Maire</i>	